



Commission scolaire
des Patriotes

PROJET ÉDUCATIF

École de l'Amitié
2019-2022



PLAISIR ◦ ENGAGEMENT ◦ COLLABORATION

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif	2
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	2
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	2
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	2
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	16
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	17
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	21
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	21
9. Reddition de compte du projet éducatif	21
10. Annexe 1.....	21

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'École de l'Amitié.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les parents, les membres du personnel de l'école ainsi que les élèves furent sondés. Ces sondages visaient à renseigner l'école sur le sentiment de sécurité, les relations école-famille et sur le climat organisationnel.

Les données analysées proviennent des tableaux de bord et de Lumix.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le comité pédagogique, le conseil d'établissement, le conseil des enseignants et des enseignantes, le personnel de soutien et les membres du service de garde furent consultés pour l'élaboration du projet éducatif.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Située entre deux montréalaises, la municipalité de St-Jean-Baptiste compte 3200 habitants. Un grand nombre d'entre eux vivent de l'agriculture. L'école de l'Amitié y occupe une place centrale tant géographiquement que moralement. Elle fut construite en 1962 et inaugurée en janvier 1963. Elle fut alors nommée l'école Marie-Rivier. La première classe maternelle s'ajoute en 1968. L'école de l'Amitié, tel qu'on la connaît aujourd'hui a été agrandie (l'ancien couvent des religieuses est inaugurée le 27

novembre 1983. Elle est agrandie : on retrouve sous le même toit la résidence des religieuses et l'école Marie-Rivier.

Aujourd'hui, l'école de l'Amitié compte 227 élèves répartis en 11 groupes, du préscolaire à la 6e année. L'équipe est composée de titulaires, de spécialistes, d'un éducateur spécialisé, de professionnels (ergothérapeute, psychoéducatrice, psychologue), d'une technicienne en service de garde, de concierges et d'une secrétaire.

- **Caractéristiques socio-économiques**

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEERS) calcule annuellement un indice du milieu socio-économique (IMSE) pour chaque école qui est placée sur une échelle de 1 à 10. Le rang 1 est le plus favorisé et 10 le moins favorisé. Il y a deux variables qui sont considérées pour établir cet indice: la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité économique des parents. Ces facteurs sont déterminants dans la réussite des élèves. L'indice de l'école de l'Amitié est de 6. Les organismes qui nous soutiennent dans nos actions sont principalement la municipalité de St-Jean-Baptiste dont le comptoir famille, la Régie inter municipale de police Richelieu Saint-Laurent, le CLSC des Patriotes, le Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu, la Fondation Pierre Lavoie. Les grands frères et grandes sœurs de la Montérégie, la maison de la famille de la vallée du Richelieu, l'organisme l'Arc en ciel.

- **Sondage auprès des parents, des élèves et du personnel**

Les parents

Étant donné la faible participation (17%) des parents au sondage de la commission scolaire en 2017-2018, ils ont été sondés une nouvelle fois cet automne. Le taux de participation fut très élevé (94%). Nous considérons donc que les résultats sont très significatifs. La très grande majorité des répondants considèrent que l'école de l'Amitié est un milieu sécuritaire dans lequel leurs enfants peuvent s'épanouir à travers des relations harmonieuses avec leurs pairs. Ils considèrent aussi que l'école offre un excellent encadrement pédagogique et trouvent facile de communiquer avec les enseignants. Ils se sentent soutenus et informés par l'école pour tout ce qui concerne leur vie à l'école. La totalité (99%) des parents de l'école de l'Amitié la recommanderait à une autre famille.

Les élèves

La quasi-totalité de répondants se sentent en sécurité partout à l'école de l'Amitié. Ils ont ce même sentiment sur les trottoirs environnants ainsi que dans l'autobus. Ils se

considèrent très bien informés du code de vie et pensent que tout est mis en place pour contrer la violence et l'intimidation.

La très grande majorité des élèves estiment que l'école attend d'eux qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sentent que les enseignants favorisent la réussite de chacun d'eux en leur disant qu'ils en sont capables. Finalement, la majorité des élèves de l'école de l'Amitié aiment leur école.

Le personnel

La totalité du personnel de l'école de l'Amitié affirment que tous leurs élèves peuvent apprendre. Ils se sentent soutenus si l'un d'eux présente des difficultés dans son parcours scolaire par les mesures mises en place pour dépister ces problèmes. Ils se sentent en sécurité et leurs relations professionnelles sont riches en échange de pratiques. Ils estiment avoir un bon cercle de collègues et de collaborateurs parmi lesquelles ils peuvent s'exprimer aisément. Finalement, les enseignants de l'école de l'Amitié sont capables d'établir un lien entre leurs actions quotidiennes et la réussite de leurs élèves. La majorité d'entre eux recommanderait leur école à un collègue ou à un ami.

◦ La réussite des élèves à l'école

Tableau 1

Légende	
Garçon	■
Fille	■

Répartition des moyennes par compétences en pourcentage selon le sexe, FRANÇAIS 2017-2018				
Niveau	Lire école	Lire CSP	Écrire école	Écrire CSP
1 ^{re} année	78,3	80,4	76,2	77
	81,5	82,3	78,9	80,2
2 ^e année	75,9	78,6	79,1	76,2
	80,1	81,8	84,1	80,7
3 ^e année	74,5	76,5	68,8	75,2
	82,1	80,3	78,6	79,9
4 ^e année	75,8	75,5	74,6	75,2
	82,4	79,5	85,7	80,2
5 ^e année	71,9	74,2	72,4	74,4
	82,7	78,8	79,4	79,8
6 ^e année	76,2	74,4	74,5	75,3
	81,8	79,6	79	81,3

Tableau 2

Répartition des moyennes par compétences en pourcentage selon le sexe, MATHÉMATIQUES 2017-2018				
Niveau	Raisonner	Raisonner	Résoudre	Résoudre
	école	CSP	école	CSP
1 ^{re} année	82,3	81	78,7	83,5
	80,9	81,9	80,2	82,9
2 ^e année	86,6	79,4	80,1	82,3
	85,5	79,4	82,3	82,1
3 ^e année	75,4	78,6	75,2	81
	77,4	78,8	78,4	80,7
4 ^e année	75,1	79	82,3	82,2
	78,3	79,7	80,5	81,2
5 ^e année	81,3	78,4	76,3	79,9
	86,3	79,9	84,2	80
6 ^e année	81	80,1	78,7	80,3
	81,7	81,4	77,1	80

Tableau 3

Réussite des élèves avec plan d'intervention			
FRANÇAIS 2017-2018			
Niveau	Nombre d'élèves	Proportion (%)	Taux de réussite (%)
1^{re} année	2	5	100
2^e année	2	4	100
3^e année	1	3	100
4^e année	11	31	100
5^e année	3	11	66
6^e année	5	14	100

Tableau 4

Réussite des élèves avec plan d'intervention			
MATHÉMATIQUES 2017-2018			
Niveau	Nombre d'élèves	Proportion (%)	Taux de réussite (%)
1 ^{re} année	2	5	50
2 ^e année	2	4	50
3 ^e année	1	3	100
4 ^e année	11	31	45
5 ^e année	3	11	66
6 ^e année	5	14	20

Tableau 5

Proportion d'élèves de 1 ^{re} année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (LIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	9	4	Garçons	8	3
Filles	4	2	Filles	8	3
Écart	5	2	Écart	0	0

Tableau 6

Proportion d'élèves de 1^{re} année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (ÉCRIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	6	3	Garçons	2	1
Filles	0	0	Filles	5	2
Écart	6	3	Écart	2	1

Tableau 7

Proportion d'élèves de 2^e année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (LIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	7	2	Garçons	11	5
Filles	0	0	Filles	8	3
Écart	7	2	Écart	3	2

Tableau 8

Proportion d'élèves de 2^e année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (ÉCRIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	7	2	Garçons	11	5
Filles	0	0	Filles	0	0
Écart	7	2	Écart	11	5

Tableau 9

Proportion d'élèves de 3^e année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (LIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	19	6	Garçons	15	4
Filles	3	1	Filles	3	1
Écart	16	5	Écart	12	3

Tableau 10

Proportion d'élèves de 3^e année en échec et à risque (60-69%) en FRANÇAIS (ÉCRIRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	18	5	Garçons	22	6
Filles	3	1	Filles	3	1
Écart	15	4	Écart	19	5

Tableau 11

Proportion d'élèves de 1^{re} année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RAISONNER)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	4	2	Garçons	0	0
Filles	0	0	Filles	5	2
Écart	4	2	Écart	5	2

Tableau 12

Proportion d'élèves de 1^{re} année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RÉSOUTRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	6	3	Garçons	0	0
Filles	2	1	Filles	11	4
Écart	4	2	Écart	11	4

Tableau 13

Proportion d'élèves de 2^e année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RAISONNER)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	3	1	Garçons	4	2
Filles	0	0	Filles	0	0
Écart	3	1	Écart	4	2

Tableau 14

Proportion d'élèves de 2^e année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RÉSOUTRE)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	3	1	Garçons	11	5
Filles	0	0	Filles	4	2
Écart	3	1	Écart	7	3

Tableau 15

Proportion d'élèves de 3^e année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RAISONNER)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	9	3	Garçons	5	2
Filles	6	2	Filles	0	0
Écart	3	1	Écart	5	2

Tableau 16

Proportion d'élèves de 3^e année en échec et à risque (60-69%) en MATHÉMATIQUES (RÉSoudre)					
2016-2017			2017-2018		
	Proportion (%)	Nombre		Proportion (%)	Nombre
Garçons	3	1	Garçons	11	4
Filles	9	3	Filles	8	3
Écart	2	2	Écart	3	1

Tableau 17

Taux de réussite aux épreuves du MEERS

Année 2017-2018

	2 ^e année			4 ^e année			6 ^e année		
	G	F	S	G	F	S	G	F	S
Lecture	96,0	94,1	95,2	81,8	84,6	82,9	78,9	100,0	88,2
Écriture	96,0	100,0	97,6	86,4	100,0	91,4	78,9	93,3	85,3
Résoudre							89,5	85,7	87,9
Raisonner							68,4	78,6	72,7

Tableau 18

Échec garçons vs filles aux examens du MEERS

Année 2017-2018

4^e année	
Échec lecture	Échec écriture
4 garçons	3 garçons
2 filles	0 fille
6^e année	
Échec lecture	Échec écriture
3 garçons	2 garçons
0 fille	1 fille
6^e année	
Échec résoudre	Échec raisonner
1 garçon	5 garçons
2 filles	3 filles

- **Interprétation des tableaux**

Tableaux 1 et 2

Ces tableaux nous démontrent clairement que malgré d'assez bons résultats en général, en français, les garçons de l'école réussissent moins bien que l'ensemble des garçons de la commission scolaire. À l'inverse, les filles de l'école réussissent un peu mieux que l'ensemble des filles de la commission scolaire. Il y a un écart en moyenne de 5% entre les garçons et les filles de l'école.

En mathématique, en 1re, 3e, 4e et 6e année (pour résoudre) les notes de tous les élèves sont inférieures à celles de la commission scolaire. En 2e, 4e et 5e année les filles réussissent mieux que celles de la commission scolaire. Pour les mathématiques en général, l'écart entre les garçons et les filles est moins marqué (2%).

Tableaux 3 et 4

Tous les élèves ayant un plan d'intervention sont des garçons.

En français, les élèves qui ont un plan d'intervention réussissent tous, sauf en 5e année où le taux est plus bas.

En mathématiques, on note un taux de réussite faible pour les élèves ayant un plan d'intervention.

Tableaux 5 à 16

Ces tableaux dénombrent les élèves considérés à risque (donc entre 60% et 69%). En français, pour l'écriture et la lecture ce nombre est important. Les garçons sont surreprésentés et de plus en plus à partir de la 3e année où les écarts se creusent de façon importante pour les deux compétences.

En mathématique, les écarts sont plus importants pour la compétence résoudre. Il est à noter qu'en 1re année, ce sont les filles qui sont le plus représentées pour raisonner et résoudre.

Tableaux 17 et 18

Ces tableaux présentent les résultats aux épreuves des examens ministériels. Mise à part la compétence résoudre en 6e année, les échecs en français (lecture et écriture) et en mathématiques sont plus nombreux chez les garçons.

- **Interprétation des tableaux**

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

À notre école, tous les membres de l'équipe sont investis par une mission importante soit celle d'éduquer, d'enseigner et de susciter le désir d'apprendre dans un milieu chaleureux et stimulant afin de forger la relève. Pour rendre à bien cette mission, nous nous sommes dotés d'une vision commune quant aux valeurs qui nous animent dans la poursuite quotidienne de notre but.

À l'école de l'Amitié, pour la réussite de nos élèves, le **plaisir**, l'**engagement** et la **collaboration** rallient les forces de notre milieu.

Afin de faire évoluer l'école vers sa vision, nous, les membres de l'équipe de l'Amitié, nous nous engageons :

Au plaisir

Nous nous engageons à créer un climat de bienveillance propice à une vie scolaire épanouie.

À l'engagement

Nous nous engageons à nous impliquer, avec ouverture d'esprit, pour développer le plein potentiel de chacun.

À la collaboration

Nous nous engageons à rallier nos forces, à écouter, à nous entraider.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu 1 : Mise en place de stratégie d'enseignement universel en écriture afin d'augmenter la diplomation et la qualification des élèves

Orientation : Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques

Objectif : D'ici 2022, augmenter de 2% la moyenne des résultats sommaires en écriture chez nos élèves de la 1re à la 6e année.

Indicateur : Résultat moyen des élèves de la 1re à la 6e année en écriture

Situation actuelle	1er 77.5 %	4e 80.1 %
	2e 81.6 %	5e 75.9 %
	3e 73.7 %	6e 76.7 %

Cible	1er 79 %	4e 81.7 %
	2e 83 %	5e 77.4 %
	3e 75 %	6e 78.2 %

Enjeu 2 : Développer la compétence en lecture afin de favoriser une meilleure maîtrise de la langue chez nos élèves

Orientation : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

Objectif 1 : D'ici 2022, réduire à 13% le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture chez nos élèves de 3e année.

Indicateur : Résultat moyen au sommaire en fin d'année d'élèves de 3e année en lecture

Situation actuelle 18%

Cible 13%

Objectif 2 : D'ici 2022, réduire à 17% le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture chez nos élèves de la 6e année.

Indicateur : Résultat moyen au sommaire en fin d'année des élèves de 6e année en lecture

Situation actuelle 23%

Cible 17%

Enjeu 3 : Favoriser l'équité en réduisant les écarts de réussite entre les filles et les garçons chez nos élèves

Orientation : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

Objectif 1 : D'ici 2022, réduire de 5% la proportion des garçons en échec ou dont la réussite est à risque en français à la fin de chaque cycle.

Indicateur : Pourcentage de garçons en échec ou dont la réussite est à risque en français 2e, 4e et 6e année

Situation actuelle	2e	11%
	4e	36%
	6e	47%

Cible	2e	10,5%
	4e	34,2%
	6e	44,65%

Objectif 2 : D'ici 2022, réduire de 5% la proportion des garçons en échec ou dont la réussite est à risque en mathématique à la fin de chaque cycle.

Indicateur : Pourcentage de garçons en échec ou dont la réussite est à risque en mathématique en 2e, 4e et 6e année

Situation actuelle	2e	8 %
	4e	15%
	6e	21 %

Cible	2e	7,5%
	4e	14.2%
	6e	20%

Enjeu 4 : Offrir un milieu de vie favorisant le développement global de nos élèves

Orientation : Être un milieu ouvert, stimulant sain et sécuritaire

Objectif 1 : Maintenir une offre d'activité physique variée permettant aux élèves de bouger 60 min par jour.

Indicateur : Nombre de minutes offertes par jour

Situation actuelle 60 minutes

Cible 60 minutes

Objectif 2 : D'ici 2022, augmenter de 50% le taux de participation des filles du 3e cycle aux activités physiques offertes

Indicateur : Taux d'inscription des filles du 3e cycle.

Situation actuelle 22%

Cible 33%

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1er juillet 2019.

Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1er juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Articles de la Loi sur l'instruction publique

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.